



# Guide méthodologique pour l'organisation de manifestations de protection de l'environnement

Janvier 2022

© 2022 FF Randonnée - Tous droits réservés

## INTRODUCTION

Ce guide est proposé par la Commission Écologie, Biodiversité et Développement Durable, commission nationale de la FFRandonnée créée en début d'année 2021.

Composée de 9 membres titulaires et de 12 Correspondants régionaux, elle a tenu plusieurs réunions en 2021 sur des travaux ayant trait à la protection de l'environnement et à la construction d'un Plan d'actions proposées par la Commission pour 2022.

Son objectif prioritaire est d'agir pour que la FFRandonnée apparaisse auprès des ministères, des partenaires, du grand public et surtout auprès de nos adhérents et clubs comme une fédération engagée dans la protection de l'environnement.

Parmi ses actions, la motivation, s'il en était besoin, des clubs FFRandonnée pour agir dans ce sens. Nous faire connaître sur le terrain est essentiel.

C'est ainsi que nous proposons en 2022, la participation du réseau à 2 ou 3 manifestations nationales ayant pour objectif la protection de l'environnement.

Des informations parviendront aux clubs début janvier 2022.

Parallèlement, nous avons mis en œuvre le présent guide qui a pour objectif d'inciter nos clubs à se joindre, de leur propre initiative, à des manifestations locales visant le même objectif de protection de l'environnement.

Il ne s'agit que de recommandations pratiques. Mais elles visent aussi à vous permettre de communiquer au siège de la FFRandonnée des remontées d'informations, de photos de terrain, afin d'enrichir le catalogue de nos actions en ce domaine. Elles permettront aussi de les faire connaître grâce aux Actus fédérales.

L'initiative vous appartient !  
Bon courage et Merci !

Contact :  
Bernard Chéneau, Président  
bcheneau@ffrandonnee.fr



## PLAN DU GUIDE

### Chapitre 1

Agir pour connaître et protéger l'environnement

- 1 - Motivations
- 2 - Contenu des projets
- 3 - Partage des actions
- 4 - Mobilisation des adhérents

### Chapitre 2

Organiser en toute sécurité

- 1 - Précautions à prendre
- 2 - Organisation
- 3 - Promotion des bonnes pratiques du développement durable

### Chapitre 3

Communiquer

- 1 - Communication en amont
- 2 - Compte-rendu de la manifestation
- 3 - Communication auprès du siège fédéral

## CHAPITRE 1

### AGIR POUR CONNAÎTRE ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

#### 1.1 - MOTIVATIONS

De par son objet même, la FFRandonnée se doit de porter attention à l'espace naturel où se pratique son sport, et d'une façon générale, à sa protection.

Évoluant en pleine nature la plupart du temps, les randonneuses et les randonneurs ont conscience de la chance de pouvoir évoluer dans un cadre aussi protégé que possible. Il faut cependant constater que ce cadre subit des agressions de tout genre sous forme de perturbation, destruction ou de pollution.

Chacun a un rôle à jouer en matière de protection et de conservation de la biodiversité et des habitats. Nos clubs ont la possibilité ou les opportunités de s'y joindre localement et le présent guide a l'objectif d'y contribuer.

Ce guide simple et méthodique a pour objectifs :

- d'encourager les clubs FFRandonnée à organiser ou à se joindre aux actions organisées localement par d'autres organismes, publics ou non,
- de connaître les principales difficultés ou précautions à prendre dans ce cadre.

En aucun cas, ce guide ne doit être considéré comme dirigeant ou encadrant. Au contraire, son enrichissement permanent doit être le fait de toutes et de tous afin que ses recommandations émanent du terrain.

De plus, il offre la liberté aux comités et aux clubs de mener des actions à leur niveau, sur le terrain, sans en référer au siège de la fédération (en dehors de l'information sur la communication fédérale) indépendamment des actions nationales que pourrait lancer la Fédération en se joignant à des journées ou des semaines d'actions organisées par d'autres structures sur le plan national. Ce projet va voir le jour en 2022 sur une ou plusieurs actions.

Nous souhaitons des actions nombreuses, diversifiées, médiatisées autant que possible.

N'oublions pas également le problème du dérèglement climatique qui, à terme, menace notre planète de bouleversements massifs et contre lequel nos actions doivent être quotidiennes et soutenues à titre personnel. Elles doivent aussi être encouragées par la Fédération.

Merci de votre lecture.

Bravo et merci pour vos futures actions de terrain.



## 1.2 - CONTENU DES PROJETS

Il est tentant de décrire une action de protection envers l'environnement comme celle, classique, de ramassage des déchets. Nous nous y référons donc, éventuellement, dans les chapitres qui suivent. Mais il peut y avoir d'autres types d'actions : arrachage des plantes invasives, installation de nichoirs, d'hôtels à insectes, plantations d'arbres, nettoyage des plages en respectant la laisse de mer. Et pourquoi pas un serre file dans nos randonnées avec un sac pour ramasser les détritrus (par exemple les mouchoirs en papier). Notons que les interventions de nos baliseurs contribuent déjà grandement et de façon récurrente à la protection de l'environnement par la qualité des marques de balisage, à la fois visibles et discrètes, non agressives pour l'environnement, et qui contribuent à la qualité paysagère des itinéraires, la création de corridors de protection de la biodiversité marquant l'itinéraire du sentier et évitant ainsi le piétinement intempestif des abords protégeant le biotope ou les zones humides.

### Quelques types d'actions possibles :

- Prévention contre les déchets.
- Prévention contre la pollution fécale. Donner les règles essentielles pour éviter les pollutions fécales aquatiques et phréatiques et pour les sentiers les plus fréquentés comme Compostelle par exemple, alerter et solliciter les Collectivités pour la pose de toilettes sèches.
- Prévention contre l'érosion avec les bâtons de marche. Cet été, le Préfet du Finistère a interdit les bâtons de marche sans protection caoutchouc sur les sentiers pour cause d'érosion. C'est également le cas pour le critérium des Calanques en février. Donc, on peut proposer aux clubs de recommander cet équipement aux adhérents. En plus, ça évite le bruit de cliquetis qui peut être fort désagréable pour les riverains ! (lutte contre la pollution sonore)
- Prévention de l'impact sur la biodiversité par les aménagements et entretiens des sentiers. Il y a des dates à respecter pour protéger la reproduction des vertébrés et invertébrés des sentiers concernés).
- Lanceurs d'alerte sur toute atteinte aux habitats naturels et divers. Intérêt d'un partenariat avec une association reconnue, exemple LPO.
- Participation aux inventaires de biodiversité. Rapport avec les partenaires associatifs. Le Muséum d'histoire naturelle et la LPO lancent des inventaires participatifs régulièrement. Il est simple d'entreprendre une collecte au niveau d'un club avec les directives de ces organismes.
- Participation aux événements nationaux sur la nature, l'écologie et la biodiversité. Rendez-vous fréquents bien médiatisés.
- Ramassage de graines d'arbustes destinées à reconstituer des haies. La collaboration avec d'autres organismes (ONF, LPO, FNE, ARBE, Chasseurs ...) ou des Collectivités peut être bénéfique sur le plan de l'organisation, de la logistique (fournitures de sacs, gants...), de la sécurité, voire par des aides financières ou du matériel de ramassage.

Enfin, n'oublions pas l'application des dispositions de la Loi AGECE du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire pour laquelle des informations vous seront communiquées par ailleurs, qui impose, entre autres et enfin, la fin de mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique.



## 1.3 - PARTAGE DES ACTIONS

Il est peut être plus facile de mener une action au sein même d'un club que de tenter de mobiliser tous les clubs d'un Comité. Pour des actions visant à une meilleure connaissance de la nature, il peut être nécessaire de faire intervenir des spécialistes.

A ce sujet, des formations spécialisées seront mises en œuvre soit à travers les cursus de formation, soit par des modules mis à disposition sur le site de formations à distance, soit localement par des partenaires de la FFRandonnée. Mais il peut être opportun de se joindre à une action lancée par un ou des groupes locaux habitués à ce type d'action avec les avantages de profiter des organisations mises en place. Exemple : une action lancée par une commune qui met à disposition des moyens logistiques et des matériels adéquats.

Par ailleurs, en 2022, la FFRandonnée proposera de se joindre à des journées nationales avec des partenaires attirés. Des informations vous parviendront en début d'année 2022.

## 1.4 - MOBILISATION DES ADHÉRENTS

Les structures des clubs sont en général parfaitement organisées pour des communications ciblées vers leurs adhérents et/ou licenciés.

Il leur est donc possible de les mobiliser sur un temps fort.

Il importe que les dirigeants des clubs aient pris la précaution de vérifier l'adéquation de l'action proposée avec les motivations des adhérents, de s'assurer du partenariat envisagé et des moyens mis en œuvre, voire éventuellement de mettre en place un mini-budget adéquat.



## CHAPITRE 2

# ORGANISER EN TOUTE SÉCURITÉ

## 2.1 - PRÉCAUTIONS A PRENDRE

### Administratives

- Vérifier si vous devez déclarer la manifestation (à la Mairie par exemple, voire en Préfecture) ou si elle est déclarée par l'organisateur dans le cas d'une co-organisation.

Voir lien suivant au besoin :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F21899>

### Assurances

- Il est recommandé de déclarer l'action comme manifestation exceptionnelle sur le site de gestion de la Vie Fédérale.
- Se situer au besoin par rapport aux dispositions sanitaires en vigueur.

### Responsabilités

- Le club est couvert ainsi que ses licenciés par son assurance fédérale (à partir du moment où il licencie tous ses adhérents). A défaut, vérifier, éventuellement, auprès de l'assureur du club (si autre que FFRandonnée).
- En cas de coparticipation, il convient de s'assurer que les participants du club sont bien couverts.
- Vérifier si les participants sont bien assurés en cas d'utilisation d'outils mécaniques ou non.
- Intérêt d'une pince à ramasser les déchets, fournie ou non par l'organisateur.
- Disposer des coordonnées des secours au cas où...
- Utiliser le Pass Découverte pour les non-adhérents qui se joignent à l'action ou si le club fait appel au public.

## 2.2 - ORGANISATION

- En cas de co-organisation, il importe de s'assurer au préalable que le matériel nécessaire sera à la disposition des participants. Exemples : gants, sacs, masques.
- Donner des informations sur les pinces de ramassage de déchets.
- Si le ramassage se fait sous forme de tri sélectif, veiller à bien donner les consignes au départ et à l'utilisation des sacs de couleur adéquate.
- S'assurer également des possibilités de ramassage des sacs pleins, déposés sur des centres de collecte, par des moyens mobiles (de la Collectivité par exemple).
- Consignes de protection : par exemple : ne pas toucher à la laisse de mer, éviter de piétiner le biotope, respecter les fleurs.
- Il est préférable d'organiser des équipes de 2 ou 3 personnes et de se répartir le territoire à couvrir.

## 2.3 - PROMOTION DES BONNES PRATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La randonnée « zéro déchet ».
- Il est évident qu'il convient dans nos randonnées d'être exemplaires par rapport à la gestion de « nos » déchets mais aussi dans la préparation et la réalisation.
- Par exemple nos flyers d'annonce de la manifestation doivent mentionner « ne pas jeter sur la voie publique » et « privilégier le co-voiturage ». Également « emporter vos couverts et votre gobelet ».
- De même, il est important que le serre file soit pourvu d'un sac pour ramasser les déchets jetés ou perdus par les randonneurs (exemple : les mouchoirs en papier).
- Les bonnes pratiques en matière de restauration, transport, distribution de goodies.
- Privilégier la gourde pour vos ravitaillements en eau. Exclure les bouteilles plastiques.
- Les déchets résultant des pique-nique ou ravitaillements personnels doivent être rapportés à la maison ne serait-ce que pour assurer le tri collectif.



## CHAPITRE 3

# COMMUNIQUER

### 3.1 - COMMUNICATION EN AMONT

- Nous évoquons ici la communication externe relative à l'annonce de l'action. Il peut être nécessaire ou souhaitable de créer un flyer qui ne devra pas omettre de citer tous les partenaires.
- Mais, la communication externe concernera surtout l'utilisation des réseaux sociaux ou des sites internet comme vecteurs de communication.
- Ne pas oublier cependant d'inscrire la manifestation au calendrier sur le site internet fédéral en utilisant la thématique « Ecologie/Biodiversité ».

### 3.2 - COMPTE-RENDU DE LA MANIFESTATION

Le compte-rendu est utile à la fois au club pour sa communication interne et externe, et pour faire connaître les actions de terrain des clubs de la Fédération :

- la préparation d'un compte-rendu doit être prise en compte dès le lancement de l'action,
- outre le recueil de toute la mobilisation et de l'appel à se joindre à l'action, il est nécessaire de disposer des quantités et de la diversité des objets ramassés ou des résultats obtenus avec des photos ou des vidéos indispensables,
- le compte-rendu sera conservé dans la documentation du club afin de servir de retour d'expérience à de futures actions,
- il sera aussi communiqué à la Fédération dans le cadre des dispositions du chapitre 3.3.

### 3.3 - COMMUNICATION AUPRÈS DU SIÈGE FÉDÉRAL

- Il est important que le maximum de comptes rendus des actions menées sur le terrain soit transmis au siège fédéral afin de marquer notre implication et celle de nos clubs fédérés dans la protection de l'environnement.
- À titre d'exemple ce qui peut être attendu dans un compte-rendu (même bref):
  - l'intitulé de l'action du club ou des partenaires organisateurs,
  - nombre total de participants dont adhérents FFRandonnée,
  - genèse ou philosophie de la démarche,
  - organisation de l'action,
  - bilan (en particulier en kg de déchets ramassés),
  - récit succinct de l'action sur le terrain,
  - des photos illustrant le déroulement de l'action (Merci de préciser l'auteur de la photo, mettre le copyright © et de vérifier que les personnes présentes sur la photo ont donné leur accord),
  - la liste des partenaires (si nécessaire).
- Le compte-rendu et les documents, images et photos, seront à adresser au siège fédéral à l'adresse suivante : [communication@ffrandonnee.fr](mailto:communication@ffrandonnee.fr)
- Les actions seront ensuite publiées dans les « actus » fédérales et permettront d'avoir un catalogue pour diffusion auprès des institutions politiques et publiques, par exemple le Ministère de la Transition écologique dans le cadre d'un partenariat.